



Communiqué de presse du 23/10

## TOURNEFEUILLE DEVIENT LA TROISIÈME VILLE FRANÇAISE À S'ENGAGER POUR LE BIEN-ÊTRE ANIMAL DANS SES CANTINES EN SIGNANT LA CHARTE ETICA



*De gauche à droite : Alain Paul, Conseiller délégué aux bâtiments scolaires, à la restauration scolaire et au bien-être animal ; Dominique Fouchier, Maire de Tournefeuille ; et Marie Waniowski, chargée de mission campagnes et plaidoyer de Welfarm.*

**Le 6 octobre 2023, Dominique Fouchier, Maire de Tournefeuille, a signé la charte ETICA de l'association de protection animale Welfarm. Tournefeuille devient ainsi la troisième ville française et la première ville d'Occitanie à adhérer à cette démarche pour des approvisionnements plus respectueux du bien-être animal en restauration collective. Un engagement qui s'inscrit dans une démarche plus large de la ville en matière d'alimentation, puisque Tournefeuille est déjà labellisée au niveau 2 « Ecocert en cuisine » pour son taux important – bien plus que la loi Egalim l'y oblige – de produits bio et labellisés dans ses cantines.**

### **Une signature pour des cantines plus éthiques**

Grâce à son adhésion à la démarche ETICA, la Ville de Tournefeuille, en Haute-Garonne, bénéficiera de l'accompagnement et des conseils de l'association française Welfarm pour l'approvisionnement de tous ses établissements de restauration collective. En signant la charte ETICA, la ville s'engage à proposer autant que possible des aliments d'origine animale issus des meilleures pratiques en matière de bien-être animal et ce, à toutes les étapes de production : élevage, transport, abattage. L'expertise de l'ONG, reconnue d'utilité publique, permettra aux professionnels de la restauration collective de déterminer quels labels et signes de qualité contribuent à un niveau de bien-être animal satisfaisant et d'intégrer davantage de critères de bien-être animal dans leurs appels d'offres.

Pour Ghislain Zuccolo, directeur général de Welfarm, « *la commande publique est un levier important pour favoriser des pratiques d'élevage plus respectueuses des animaux et sensibiliser les citoyens à une consommation plus responsable de produits animaux* ».

### **Une ville très engagée en matière de bien-être animal**

La restauration collective de la Ville de Tournefeuille produit et distribue 600 000 repas par an (environ 3 300 repas par jour) dans :

- 6 restaurants scolaires ;
- 3 crèches ;
- 2 résidences de personnes âgées ;
- 1 activité de portage à domicile (120 repas/jour).

Elle propose déjà :

- 80 % d'alimentation durable, dont 57 % de denrées alimentaires issues de l'agriculture biologique ;
- 18 % de denrées alimentaires issues de filières agricoles locales ou de proximité ;
- 100 % d'œufs de poules élevées en plein air.

Outre la place qu'elle accorde à l'agriculture biologique, en matière de bien-être animal la restauration collective de la Ville de Tournefeuille privilégie déjà, pour l'ensemble des viandes, des fournisseurs qui :

- précisent le critère UGB (unité générale à l'hectare) ;
- pratiquent l'élevage au pâturage ;
- assurent une alimentation 100 % végétale garantie sans OGM ;
- favorisent les produits sous signes de qualité de type « AB, Label Rouge... ».

De plus, pour les viandes de volaille, la Ville de Tournefeuille impose dans les conditions de l'accord-cadre :

- un mode d'élevage incluant un parcours herbeux et ombragé ;
- une éviction de traitement de becs et de griffes.

## **Qu'est-ce que la démarche ETICA de Welfarm, déjà rejointe par les villes de Poitiers et de Mouans-Sartoux ?**

La loi Egalim du 30 octobre 2018 prévoyait pour tous les établissements publics d'atteindre, au 1<sup>er</sup> janvier 2022, un taux de 50 % de produits de qualité et durables, dont au moins 20 % de produits biologiques, dans la composition des repas servis. La loi Climat et Résilience du 22 août 2021, quant à elle, a pour objectif d'atteindre 60 % de produits durables et de qualité pour les viandes et poissons au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Toutefois, ces textes admettent parmi les produits « de qualité et durables » des labels alimentaires et sigles de qualité qui ne garantissent pas nécessairement le bien-être des animaux. Ils sont même, pour certains, compatibles avec les pires pratiques d'élevage.

Dans le cadre de sa démarche ETICA, Welfarm propose un accompagnement personnalisé. L'ONG aide les professionnels de la restauration collective à déterminer quels labels et signes de qualité contribuent à un niveau de bien-être animal satisfaisant

Grâce à l'expertise de ses équipes, Welfarm formule par ailleurs des recommandations pour intégrer des critères de bien-être animal pertinents aux marchés publics des collectivités, en les adaptant à leurs contraintes et à la disponibilité sur leur territoire. L'association peut également les accompagner dans l'analyse des réponses de leurs prestataires, afin de décortiquer leur intérêt en matière de bien-être animal.

Welfarm apporte ainsi son appui pour démêler le vrai du faux et aider les professionnels à sélectionner, parmi les produits proposés par leurs fournisseurs, ceux qui sont véritablement respectueux du bien-être des animaux.

### **Contacts presse :**

Welfarm : [presse@welfarm.fr](mailto:presse@welfarm.fr)

Ville de Tournefeuille : Stéphanie Haesen, Directrice de la Communication

Tél. : 05 62 13 60 14

Mél.: [communication@mairie-tournefeuille.fr](mailto:communication@mairie-tournefeuille.fr)

**Tout savoir sur ETICA :** <https://appro-etica.fr/>

### **À propos de Welfarm :**

Welfarm est une association française indépendante créée en 1994, dont la mission est reconnue d'utilité publique. Elle œuvre depuis près de 30 ans pour une meilleure prise en compte du bien-être des animaux d'élevage à toutes les étapes de leur vie : élevage, transport et abattage. Welfarm emploie à ce jour près de 30 salariés et son siège social se situe à Metz (57). Forte du soutien de ses près de 29 000 membres et donateurs, l'association agit exclusivement grâce à la générosité du public. Welfarm est membre de plusieurs groupes de travail institutionnels, dont le Comité d'Experts « bien-être animal » du ministère de l'Agriculture (CNOPSAV) et la Plateforme de l'UE sur le bien-être animal pilotée par la Commission européenne.